



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 108118

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier appelle l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les conséquences de la suppression des exonérations « services à la personne » par la loi de finances pour 2011. Cette disposition pénalise lourdement les services d'aide à domicile, dans le domaine des aides au public fragiles, ainsi que leurs bénéficiaires. Elle lui demande quelles mesures pourraient être prises pour venir en aide à ces publics spécifiques.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108118

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4672

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)